

ont été refusés pour tomber entre les mains de notre confrère de Montréal.

Comme fils dévoué et soumis à l'autorité, nous ne voulons pas formuler aucune plainte et nous acceptons sans murmure la position qui est faite; et cela d'autant plus volontiers, que l'encouragement libéral que nous avons rencontré a de beaucoup dépassé notre attente. Nous comptons parmi nos abonnés 38 communautés de femmes, plusieurs séminaires et collèges, 235 prêtres, et un très grand nombre d'instituteurs et d'institutrices; de sorte que nos abonnements suffisent pour assurer l'existence de notre journal.

Mais d'un autre côté, si nous avons fait notre large part de travail, si le pays en a bénéficié, pourquoi ne nous accorderait-on pas le même octroi qu'à notre confrère? Est-ce que la Province, malgré l'état de gêne dans lequel elle se trouve, ne pourrait pas donner aujourd'hui \$1,000 pour deux journaux d'éducation, lorsqu'elle en donnait autrefois \$4,000 pour un seul? Voilà une question que plusieurs personnes influentes de Québec nous ont posée, mais il ne nous appartient pas de la résoudre. Nous nous contentons d'exposer la chose, laissant au public le soin de la juger.

La loi d'éducation a subi deux modifications importantes à la dernière session des chambres :

1o L'abolition du dépôt de livres.

2o Le choix d'un seul livre pour l'enseignement de chaque branche d'instruction.

On peut voir, par le compte rendu des délibérations du Conseil de l'Instruction publique que nous avons publié dans notre dernier numéro, comment ce corps imposant apprécie la dernière mesure. Nous n'avons aucun doute que nos députés, à la prochaine session, après avoir mûrement pesé les arguments données contre la clause en question, voudront bien l'abroger et laisser à chacun sa liberté d'action.

D'ailleurs, n'oublions pas que notre loi d'Éducation date de 1841; que c'est au prix des plus grands sacrifices que nos hommes d'état ont travaillé énergiquement depuis lors à convaincre le peuple de la nécessité de s'y conformer.

Maintenant, qu'elles fonctionnent régulièrement, que tous s'y soumettent sans murmure, il est très dangereux d'y toucher à la légère, de la modifier de manière à flatter les préjugés populaires. Il commettrait un bien grave manquement le candidat ou le député qui voudrait s'en servir comme d'un agent politique.

Tâchons donc de conserver ce que nous avons gagné, sans essayer d'en détacher la moindre parcelle; que les sacrifices pécuniaires ne soient pas même pour nous un obstacle. On accorde généreusement des sommes considérables pour les chemins de fer, la colonisation, des journaux d'agriculture, etc., et l'on a raison. Alors, pourquoi lésinerions-nous quand il s'agit de donner au peuple une chose à laquelle il a un droit incontestable, l'éducation, qui peut seule décupler la puissance de ses facultés intellectuelles et le mettre en état de se mesurer avantageusement avec les autres nationalités?

Qu'on veuille bien croire cependant que ces quelques remarques ne s'adressent à aucun parti politique, qu'elles sont faites sous toute réserve et d'une manière générale; car, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, celui qui a à cœur l'avancement de l'éducation populaire doit mettre de côté la politique, quand il s'agit de faire triompher une cause aussi noble, aussi belle, aussi grande et aussi patriotique.

PARTIE PRATIQUE

Corrigé du devoir II de la dernière livraison.

L'élève a dû remplacer le tiret par les mots suivants.

1 corps, 2 l'âme, 3 couronne, 4 sceptre, 5 feuilles, 6 racines, 7 terre, 8 l'air, 9 plumes, 10 laine, 11 fourrures, 12 proue, 13 gouvernail, 14 cloches, 15 bronze, 16 l'olivier, 17 laurier, 18 lune, 19 étoiles, 20 paille, 21 houille, 22 fleurs, 23 fruits.

I

Devoir faisant suite à la leçon sur le verbe, page 223,

L'élève mettra les noms à droite et les verbes à gauche.

Le chien aboie.—Le cheval galoppe.—